



# SLAPPed mais pas réduit au silence

## LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME À L'ÉPREUVE DES RISQUES JURIDIQUES



« Lorsque les défenseurs des droits de l'homme craignent de contester les rapports sur les méfaits et manquements qu'ils observent, c'est toute la société qui en pâtit. C'est exactement l'effet produit par les procès stratégiques contre la mobilisation publique (SLAPP): parfois, de fortes amendes peuvent être imposées ainsi que des sanctions pénales. Cela suffit pour intimider les défenseurs des droits de l'homme et les empêcher de faire la lumière sur des questions essentielles. Il est de notre responsabilité partagée d'empêcher que les SLAPP bafouent le droit de tout un chacun à l'information. »

Michelle Bachelet, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Chaque jour qui passe dans le monde, de braves gens dénoncent l'injustice, souvent en prenant un risque personnel. Les défenseurs des droits de l'homme (défenseurs) sont en première ligne pour promouvoir pacifiquement et protéger nos droits humains, nos ressources naturelles, et une planète partagée. De même, ils jouent un rôle crucial en rappelant les dommages causés par des pratiques professionnelles irresponsables. Pour la vitalité de nos démocraties, la transparence des marchés et la protection des travailleurs et des communautés, il est crucial de protéger ces 'défenseurs de la liberté d'expression et d'association'.

Pour réaliser ce travail crucial et courageux, les défenseurs se sont penchés sur les activités d'entreprise et sont souvent confrontés à de puissants intérêts particuliers qui cherchent à les réduire au silence. Les procès stratégiques contre la mobilisation publique (SLAPP) sont une tactique utilisée par des acteurs économiques sans scrupules pour empêcher les gens de soulever les préoccupations quant à leurs pratiques. Les SLAPP peuvent prendre la forme d'un procès pénal ou civil pour intimider, ruiner et faire taire les critiques. Il s'agit d'un usage abusif du système juridique par de puissants acteurs. La tactique peut intimider les défenseurs et épuiser les ressources des membres de la communauté, des écologistes et des journalistes qui prennent position en faveur des droits de l'homme et de l'environnement. L'impact peut avoir un effet paralysant de grande portée; dissuadant les autres à faire entendre leurs voix contre les abus.

Dans la toute première analyse des procès qui portent l’empreinte des SLAPP intentés ou initiés par des acteurs économiques, à l’échelle mondiale, le Centre de Ressources pour les Entreprises et les Droits de l’Homme a identifié 355 poursuites intentées depuis 2015. Il est probable que ce chiffre ne soit que la partie émergée de l’iceberg, étant donné les défis dans l’identification des SLAPP et qui les relient directement aux entreprises impliquées. Ces procès ont été intentés ou initiés par des entreprises et hommes d’affaires dans plusieurs secteurs, plus particulièrement les industries minières, l’agro-business, l’exploitation du bois et la production de l’huile de palme. Les informations relatives au montant des dommages réclamés par ceux qui intentent des SLAPP n’étaient disponibles que par le biais d’un examen des informations publiques dans 82 de ces affaires. Ce montant s’élevait à 1,5 milliard de dollars US.<sup>1</sup> Par ailleurs, les SLAPP sont, dans une certaine mesure, rendus possibles par les cabinets d’avocats et avocats qui acceptent de représenter les entreprises. Nous avons identifié 19 cabinets d’avocats et avocats impliqués dans ces affaires ayant les caractéristiques des SLAPP.

Le recours aux SLAPP se fait dans toutes les régions du monde pour intimider et faire taire des personnes. Le plus grand nombre de cas est enregistré en Amérique latine (39%) et en Asie (25%); mais aucune région n’y échappe. Près des deux tiers (63%) de ces affaires examinées dans cette étude impliquaient des accusations criminelles, principalement la diffamation et autres accusations similaires. Les entreprises usaient aussi d’accusations spécifiques aux juridictions dans lesquelles elles portaient plainte, telles que la législation sur les délits informatiques, les lois anti-boycott, le racket et la conspiration. Notre étude identifie également des récidivistes impliqués dans plusieurs affaires classées comme des SLAPP dans cette étude, comme Thammakaset (Thaïlande), Inversiones Los Pinares (Honduras), MMG Limited Las Bambas (Pérou), et Lydian Armenia (Arménie).

En revanche, un groupe d’entreprises modernes ont adopté une approche de tolérance zéro face à la violence à l’égard des défenseurs et considèrent les critiques que ceux-ci formulent comme étant des alertes précoces opportunes pour prévenir les abus ou risques dans leurs opérations et chaînes d’approvisionnement. Adidas, par exemple, a une politique de défense des droits de l’homme qui stipule qu’aussi bien l’entreprise que ses partenaires commerciaux ne doivent pas « inhiber les actions légitimes d’un défenseur des droits de l’homme ou restreindre sa liberté d’expression, sa liberté d’association, ou son droit à un rassemblement pacifique ».

Quelques gouvernements ont également pris des mesures pour empêcher le recours aux SLAPP en promulguant une législation anti-SLAPP, notamment dans les pays suivants: États-Unis, Canada, Australie, Philippines, Indonésie et Thaïlande. Cette législation est un outil vital pour protéger les défenseurs contre les SLAPP et elle devrait être promulguée par tous les gouvernements dans le cadre de leur devoir de protection des droits de l’homme. En vertu des principes directeurs des Nations Unies sur les Entreprises et les Droits de l’Homme (UNGPs), les entreprises (y compris les cabinets d’avocats) et les investisseurs doivent aussi éviter d’enfreindre les droits d’autrui et d’identifier, prévenir et atténuer les risques liés aux droits de l’homme auxquels sont exposés les défenseurs. Chacun de ces acteurs a une grande responsabilité dans l’arrêt de l’usage des SLAPP pour réduire au silence et intimider.

De plus, avec la floraison de législations relatives à la diligence raisonnable dans les pays où certaines entreprises et cabinets d’avocats pris en défaut sont domiciliés, les entreprises usant des SLAPP, de même que leurs investisseurs, seront de plus en plus exposées à un risque juridique élevé.

<sup>1</sup> L’analyse faite dans ce document n’est basée que sur les informations tirées de cette base de données.

## Principales recommandations

- ➔ **Les investisseurs et entreprises** devraient adopter une politique publique claire interdisant les représailles contre les défenseurs et organisations qui soulèvent des préoccupations quant à leurs pratiques, et adopter une approche de tolérance zéro dans les représailles et attaques contre les défenseurs dans leurs opérations, chaînes de valeur et relations commerciales. À cet effet, les investisseurs devraient enquêter sur l'historique en matière de SLAPP d'entreprises potentielles dans lesquelles ils investissent et éviter d'investir dans des entreprises ayant des antécédents de SLAPP. Ils devraient aussi exhorter les entreprises de leur portefeuille à abandonner les poursuites qui pourraient constituer des SLAPP et offrir un recours approprié en concertation avec les défenseurs affectés.
- ➔ **Les gouvernements** devraient réformer les lois criminalisant la liberté d'expression, de rassemblement, et d'association, et favoriser un environnement où la critique fait partie du débat constructif sur toute question d'intérêt public. Ils devraient aussi tenir les entreprises pour responsables des actes de représailles commis à l'égard des défenseurs.
- ➔ **Les cabinets d'avocats et avocats** devraient s'abstenir de représenter des entreprises dans des procès à caractère SLAPP.
- ➔ **Les ordres d'avocats** devraient élaborer et mettre à jour des codes d'éthique pour s'assurer que les SLAPP sont une infraction passible de sanction pour les membres.

Les études de cas mentionnées dans ce rapport ne sont pas présentées ici comme des exemples parfaits de SLAPP mais ont les caractéristiques de ces affaires en utilisant les critères définis à l'Annexe 1 au présent rapport. Nous ne faisons pas de commentaires sur la bonne foi ou le bien-fondé des affaires.

